Legal Metrology

Consommation et Corporations Canada

Métrologie légale

APPROVAL No. - NO D'APPROBATION

G-212

**☆₽**₩ 2 7 1987

### NOTICE OF APPROVAL

**AVIS D'APPROBATION** 

Issued by statutory authority of the Director of the Legal Metrology Branch of Consumer and Corporate Affairs Canada under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire du directeur de la Métrologie légale, Consommation et Corporations Canada, à la demande de:

Foxboro Canada Inc. 707 Dollard Street LaSalle, Quebec

for the following meters:

pour les compteurs suivants:

METER TYPE / TYPE DE COMPTEUR:

Mechanical Chart Drive / Dispositif d'entraînement mécanique pour enregis-

treur graphique. MODEL DESIGNATIONS / DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

MVT 725 R 125

MANUFACTURER / FABRICANT:

> Société Industrielle de SonceBoz Switzerland/Suisse

RATING~CAPACITY-RANGE(S) / CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

24 hrs. Rotation/Rotation de 24 h. 9 day wind / Durée de fonctionnement de 9 jours

This approval applies only to meters. the design, composition. construction and performance of which everv material in respect. identical to that described in the information submitted; and are typified by the sample(s) submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 13 and 14 of the Electricity and Gas Inspection The following Regulations. summary of principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne vise que les compteurs dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 13 et 14 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.



# SUMMARY DESCRIPTION:

The chart drive is spring wound and has a standard clock mechanism.

#### APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the meter type(s) identified herein are under evaluation for approval in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. Approval for the period necessary to complete such evaluation is hereby granted pursuant to subsection 9(4) of the said Act.

The sealing, marking, installation, use and manner of use of meters are subject inspection in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. Verification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to sealing and marking are set forth in specifications established pursuant to section 18 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. Requirements relating to installation. use forth manner of use are set specifications established pursuant to section 12 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection verification of conformity should be addressed the local inspection to office of Consumer Corporate and Affairs Canada.

# DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le dispositif d'entraînement de support graphique est remonté par ressort et comporte un mécanisme d'horlogerie standard.

### APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types de compteurs identifiés ci-dessus sont présentement l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Une approbation est accordée pour la durée de ladite évaluation, en application du paragraphe 9(4) de ladite loi.

Le scellement, le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des compteurs sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Ils doivent être vérifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Les exigences de scellement et de marquage sont définies dans les prescriptions établis en vertu de l'article 18 du Règlement l'inspection de l'électricité du Les exigences relatives l'installation, l'utilisation à au mode d'emploi sont définies dans les prescriptions établies en vertu l'article 12 dudit règlement. demande de renseignements sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation Corporations Canada.

W.R. Virtue

Chief

Legal Metrology Laboratories

Chef

Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: O6635-F5

PROJECT/Projet: AP-GL-86-0033